

**Procès-Verbal du Comité Directeur  
Du 08 octobre 2016  
Hôtel Mercure Boulogne-Billancourt**

---

**Présents :** ODJO Denis, BOUMERTIT Idir, ALLONGE Patricia, MARTON François, AUBRY Didier, BALTAZAR Gaëtan, BERNARD Philippe, BROULAND Jean-Dominique, CHASSEFEYRE Didier, COCHET Marilyne, FAJERMAN Maurice, HASHAS Abdelhak, JULES Jean-Luc, LAFORET Carole, MAHAOUI Karim, MATOS Liberto, MONNIER Raymond, MOREIRA Lydie, PHAN Than Hung, PIARULLI Roger, SADOK Hassane, SAPIENCE Alain, TIXERE Marie-Jo, VIGLIONE Claude, VOLPATO Bruno

**Excusés et représentés :** LEOSZEWSKI Patrick,

**Excusés :** BARBE Roger, GAILLARD Bernard, GRAFFE Anne-Caroline,

Une Assemblée Générale Extraordinaire devait être organisée avant l'Assemblée Générale Ordinaire électorale programmée le 18 décembre 2016. Il semblait alors judicieux de traiter le même jour que l'AGE, les sujets classiques relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire. C'est pourquoi, une Assemblée Générale Mixte se tient aujourd'hui le 8 octobre 2016.

**1°) Procès-verbaux des réunions du 16 avril 2016 et du 11 juin 2016**

Compte tenu de l'ordre du jour chargé de la réunion de ce jour et du caractère volumineux de ces procès-verbaux notamment celui de la réunion du 11 juin 2016, il est proposé d'adresser par mail la semaine prochaine les projets afin que les membres du Comité Directeur puissent faire part de leurs observations éventuelles avant leur adoption définitive.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**2°) Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 août 2016 et budget prévisionnel pour l'exercice 2016-2017**

Madame Patricia ALLONGE, Trésorière indique que la Fédération a sollicité les services d'un cabinet d'expertise comptable afin de renforcer le travail du service comptabilité de la Fédération. En fixant une date d'Assemblée Générale au 8 octobre 2016, date proche de la clôture des comptes, les services fédéraux, le cabinet d'expertise comptable et le Commissaire aux Comptes ont été contraints de coordonner leurs actions et interventions sur un délai bien plus court. Mais la Fédération est prête aujourd'hui à présenter les comptes de l'exercice clos au 31 août 2016. Ainsi, après lecture du rapport de la Trésorière et intervention du Commissaire aux comptes, le Comité Directeur décide d'arrêter les comptes de l'exercice clos au 31 août 2016 et de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice qui s'élève à 35 042 € de la façon suivante :

- « report à nouveau », lequel est porté à 43 977 €

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Bruno VOLPATO demande s'il est possible d'avoir les réponses aux questions écrites qu'il a posé. François MARTON indique que la Fédération n'a nullement l'obligation de répondre aux questions posées, néanmoins dans un souci de pleine transparence, il propose que les réponses soient données lors de l'Assemblée Générale de cet après-midi.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2016-2017 est présenté. Il projet est adopté à la majorité.

### **3°) Modifications du Règlement des Compétitions**

Après l'intervention du Directeur Technique National, il est proposé au Comité Directeur d'accorder une délégation de pouvoir au Bureau Directeur pour adopter les modifications sous réserve des observations adressées par les Membres du Comité Directeur avant le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **4°) Assemblée Générale des Ligues**

Il est rappelé les dates de fin de mandats des ligues

Début du mandat	Ligues métropolitaines	Fin de mandant
28/09/2012	Ile de France	28/09/2016
29/09/2012	Rhône-Alpes	29/09/2016
29/09/2012	Normandie	29/09/2016
29/09/2012	Midi-Pyrénées	29/09/2016
30/09/2012	Nord Pas de Calais	30/09/2016
05/10/2012	Alsace	05/10/2016
05/10/2012	Poitou Charentes	05/10/2016
06/10/2012	Lorraine	06/10/2016
06/10/2012	Pays de Loire	06/10/2016
07/10/2012	Aquitaine	07/10/2016
07/10/2012	Picardie	07/10/2016
12/10/2012	Bourgogne	12/10/2016
12/10/2012	Centre	12/10/2016
13/10/2012	PACA	13/10/2016
20/10/2012	Corse	20/10/2016
20/10/2012	Bretagne	20/10/2016

Pour assurer la continuité des services fédéraux, il sera proposé à l'Assemblée Générale qui suit la présente réunion du Comité Directeur, de modifier les Statuts fédéraux en indiquant que les ligues disposent d'un délai d'un mois pour renouveler les mandats. Dans cette hypothèse la majorité des ligues peuvent assurer la continuité de service jusqu'à leur AG électorale 2016.

Malgré cela, il existe deux cas particuliers :

- la ligue Occitanie pour laquelle une Assemblée Générale se trouve prévue le 20 novembre 2016,
- les autres ligues engagées dans un processus de fusion.

Les solutions possibles sont :

- pour la ligue Occitanie : nomination d'administrateurs provisoires par le Bureau Directeur jusqu'au 20 11 2016 (art. 14 statut-types du Règl. des ligues),
- pour les ligues engagées dans un processus de fusion,
  - °soit la nomination d'administrateurs provisoires,
  - °soit le renouvellement du mandat des membres du CD,
  - °dans tous les cas, il y aura des élections des membres du CD après l'aboutissement du processus de fusion.

### **5°) Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents (CSDGE)**

L'organisation des CSDGE des fédérations relevant des arts martiaux vient d'être assouplie par arrêté du 5 août 2016. La Fédération décide d'appliquer immédiatement ce texte. Le Comité Directeur décide alors de fixer la composition de la CSDGE à 9 sièges dont :

- 6 sièges sont attribués à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées
- 3 sièges sont attribués aux fédérations affinitaires, scolaires et universitaires.

Le Comité Directeur décide alors de nommer par anticipation sous réserve des modifications des Statuts et du Règlement Intérieur qui doivent intervenir lors de l'Assemblée Générale qui suit la présente réunion du Comité Directeur :

<b>Postes FFTDA</b>	<b>Postes Fédérations Multisports</b>
Denis ODJO	Jong-Won KIM au titre de la FFSU
Patrick ROSSO DTN	Patrick STANSZAK au titre de la FFST
Won-Sik LEE	1 poste à pourvoir
Roger PIARULLI Président de la CSDGE	
Paul VISCOGLIOSI	
Jean-Pierre SICOT	

## **6°) Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Un décret du 1<sup>er</sup> août 2016 est venu modifier les dispositions obligatoires des fédérations agréées. Ce texte donne une nouvelle compétence à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Ainsi, sous réserve de l'adoption des modifications de Statuts qui doivent intervenir lors de l'Assemblée Générale qui suit la présente réunion, le Comité Directeur décide de nommer par anticipation les membres de la commission afin d'apprécier la recevabilité des candidatures des dossiers pour les élections régionales et nationales à venir. Il décide nommer Messieurs :

- Paul VISCOGLIOSI
- Stéphane LECOEUR
- Alain HYRAILLES

## **7°) Règlement Financier**

Le Comité Directeur décide de reporter le débat sur les propositions de modifications du Règlement Financier à la prochaine Assemblée Générale du 18 décembre 2016, après consultation des membres du Comité Directeur.